



# St-Julien-infos



COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL

N° 42 - JUILLET 2015

Heureux....

Un vrai plaisir pour petits et grands,  
unis par la même passion : jouer.

La nouvelle installation «structure fron-  
ton multisport» ne désemplit pas.



«Il y a deux sortes d'hommes ; ceux qui pensent à s'amuser et ceux qui s'amuse à penser» (Albert WILLEMETEZ).

## SOMMAIRE

- Le mot du maire
- Assainissement
- D'un paysage à l'autre
- Fontaine du bourg de Saint-Julien
- Rentrée scolaire - septembre 2015
- Un service utile et convivial
- ADS-Autorisation du droit des sols
- Syndicat du bois de l'Aumône
- SIVOM de l'Albaret
- Abandon d'ordures et autres objets
- Geste de bon sens entre citoyens
- Nuisibles
- Agence Postale Communale
- La régie de territoire des deux rives
- Tarifs communaux
- Bibliothèque municipale
- Commission voirie
- Commission jeunesse
- Commission école
- Commission sécurité
- Centre Communal d'Action Sociale
- Commission transport
- Commission loisirs-associations
- Commission personnel
- Commission finances
- Comité des fêtes
- Association Saint-Julien environnement
- Pèlerinage de Roche
- Comité de jumelage Franco-Luxem.
- Gym St-Julien-de-Coppel (UFOLEP)
- Chœurs et Cultures
- Association Téliédome
- Gymnastique volontaire
- Club de foot - FC St-Julien
- Comité de jumelage Les St-Ju'liens
- Etat-civil
- Rendez-vous et manifestations
- Accueil mairie - agence postale

Directeur de publication : Dominique VAURIS, Maire - Rédaction : Commission Communication  
IPNS (imprimé par nos soins) - Tirage: 650 exemplaires  
ISSN : en cours - Dépôt légal : 2ème trimestre 2015

### Coppelloises, Coppellois, cher(e)s administré(e)s,

L'été s'installe, et avec lui débutent les vacances scolaires. Les écoliers, les enseignants, le personnel communal vont se reposer d'une année scolaire particulièrement remplie. En septembre la rentrée s'effectuera sous le signe d'une année qui sera marquée par les travaux d'extension du groupe scolaire. Ce ne sera pas sans gêne, ce qui nécessitera de la part de tous, patience, compréhension et adaptation.

L'été s'installe, et avec lui débutent les envies légitimes de se détendre un peu. C'est l'occasion de recevoir les amis, de vivre en dehors de la maison. Pour autant ce ne doit pas être synonyme de nuisances pour le voisinage. C'est pourquoi il appartient à chacun de veiller à respecter son environnement et tout particulièrement en minimisant le bruit.

L'été s'installe, et avec lui la nécessité de faire des travaux de jardinage ou de bâtiment. Je ne peux donner que les mêmes conseils. Respectons la tranquillité des autres. Pour cela il existe des règles de bons sens et bien sûr des arrêtés préfectoraux et municipaux. Ces arrêtés traitent du bruit, du brûlage, des abandons de détritiques.

L'été s'installe et après ces quelques rappels au civisme il convient de penser un peu à soi. C'est pourquoi je me permets de vous souhaiter de très bonnes vacances d'été. La canicule s'étant installée, nous vous invitons à vous protéger du soleil et la chaleur. Pensez à vous désaltérer et faites vous connaître en mairie, si vous souhaitez être visité à votre domicile.

Après un peu plus d'une année de mandat, il convient de faire un point sur le fonctionnement et le travail de l'équipe municipale. Le conseil municipal se réunit une fois par mois sauf en août, en général le troisième mercredi du mois. Chaque conseil municipal est précédé d'une réunion plénière préparatoire afin de travailler sur le fond chaque dossier traité. Le bureau des adjoints se réunit les jeudis soir. Une permanence d'ouverture au public est assurée par le maire et les adjoints tous les samedis matin. Toutes les commissions se réunissent régulièrement pour traiter les sujets relevant de leur compétence. Une réunion technique de la commission travaux se tient tous les lundis matin avec les employés municipaux et le garde champêtre afin de déterminer les actions à mener sur la commune. Une réunion avec le maire, les adjoints et les secrétaires de mairie se tient tous les vendredis en début d'après midi afin d'échanger sur nos attentes réciproques. Pratiquement tous les jours nous échangeons avec les enseignants, les ATSEM, la cantinière. C'est un travail d'équipe, élu(e)s-employé(e)s qui assurent le bon fonctionnement de notre commune. Je remercie ici l'ensemble des élu(e)s et l'ensemble du personnel municipal pour la qualité d'écoute et de dévouement. La communication avec les associations est également riche. Cette année voit la renaissance du comité des fêtes qui déjà nous concocte une fête patronale avec le retour des conscrits. Nous avons acquis la licence IV qui maintenant doit vivre, le temps que nous construisions un véritable projet commercial. Nous venons de mettre en service deux frontons multi sports sur un des deux courts de tennis. Nous travaillons le projet d'installation de filets pare ballons autour du terrain de foot. Nous nous attachons à remettre en état l'ensemble sportif et ludique situé autour de la maison des associations. Autant de petites choses qui à terme dynamiseront un peu plus notre bourg et notre commune en général.

Au nom de la municipalité je vous souhaite un bel été.

Dominique VAURIS.

### Assainissement

C'est un sujet sur lequel nous reviendrons plus en détail. A ce jour nous retenons le bureau d'étude qui réalisera la mise à jour du schéma du zonage d'assainissement. En effet le précédent schéma avait été rejeté par M. Le Préfet début 2014. Nous avons besoin de cet outil pour définir les orientations à venir en matière de type d'assainissement collectif ou non collectif.

Nous allons également dans les mois qui viennent consulter des bureaux d'étude pour établir le diagnostic des réseaux d'assainissement existants. Nous sommes confrontés à un problème de fonctionnement de la station. Celle-ci reçoit en trop grande quantité des eaux « parasites » qui nuisent à l'épuration des effluents et compromettent le bon vieillissement des installations. Le diagnostic aura pour but d'identifier l'origine des eaux parasites. Par la suite il conviendra de mettre en place un plan de remise à niveau en créant certainement des réseaux séparatifs.

Dominique VAURIS.

## D'un paysage à l'autre...

**L**a cabine haute de Layras a disparu. C'était un élément marquant du paysage auquel chacun s'était habitué. Pour autant, son absence ne manque à personne. Il paraissait important pour les plus proches voisins de cette friche de donner vie à ce lopin de parcelle.



Janine et Jean-Luc CHARBONNEL se sont armés de courage pour concrétiser leur projet. Récupérant ici de la terre végétale, là des pierres, Jean-Luc a entrepris la construction d'une murette pour créer une vaste jardinière. Ensuite il a planté bon nombre de fleurs qu'il entretient et arrose régulièrement.

La municipalité au nom de tous les habitants de Layras remercie Janine et Jean-Luc de cette heureuse initiative et encourage celles et ceux qui seraient tenter de les imiter.

Dominique VAURIS.

## Fontaine du bourg de Saint-Julien



**L**a fontaine du bourg coule maintenant régulièrement de ses quatre becs. Elle est alimentée par deux captages situés au sud, au dessus de la salle des fêtes. Les canalisations anciennes présentaient bien des problèmes d'étanchéité et se bouchaient parfois. Lors des travaux de terrassement du groupe scolaire nous avons cherché puis trouvé, différentes conduites d'alimentation.

Nous avons regroupé à l'intérieur d'un regard unique l'ensemble de ces canalisations. Depuis ce regard part un tuyau qui a été raccordé sur un autre laissé en attente lors des travaux d'assainissement.

Lors de ces travaux de préparation à la construction du groupe

scolaire les réseaux de dévoiement et d'enfouissement ont été réalisés, téléphone, éclairage public, basse tension.

Dominique VAURIS.

## Rentrée scolaire - septembre 2015

**R**entrée 2015 :

La rentrée des élèves se fera le mardi 1er septembre à 9h (les enseignants seront présents à l'école la veille, toute la journée).

Voici les classes à la rentrée (sauf changement possible si des arrivées surviennent durant l'été) :

- Mme Céline Chalamet-Provenchère et son ATSEM Renée Marotte accueilleront les Petite et Moyenne Sections de maternelle avec 27 élèves
- Mme Nicole Giuliani et son ATSEM Stéphanie Parissier accueilleront les Moyenne et Grande Sections de maternelle avec 27 élèves
- M Christian Provenchère accueillera 20 CP
- M Jean-Pierre Maublanc (à mi-temps ; la personne le complétant n'étant pas encore connue) accueillera 25 CP-CE1
- M Marc Johannet accueillera 23 CE2-CM1
- M Yann Fournet-Fayard, directeur, accueillera 25 CM1-CM2.

Des changements dans l'organisation interviendront au début de l'année avec la mise en place des TAP du mardi au vendredi, en plus des études surveillées qui continueront tous les jours de la semaine. En cours d'année, la municipalité et le personnel de cantine mettront en place 2 services de cantine, afin de préparer l'année scolaire 2016-2017.

Une réunion publique sera organisée le lundi 31 août, à 18h30 à la salle des fêtes, pour présenter la rentrée, faire le point sur les travaux, et répondre aux questions des parents d'élèves.

Yann Fournet-Fayard, Directeur d'école.

## Un service utile et convivial



Françoise notre souriante boulangère est attendue à Contournat.

N'oublions pas ces rendez-vous des mardi et vendredi. Venons encore plus nombreux acheter notre pain afin de garder ce service le plus longtemps possible.

**D**epuis 3 ans qu'il n'y a plus de dépôt de pain sur la commune, la boulangerie "Fanfan la Guimauve" vient 2 fois par semaine assurer ce service.

Chaque mardi matin et chaque vendredi matin à partir de 8h50, sa fourgonnette blanche stationne place de l'église à St Julien.

A son arrivée 5 ou 6 habitués l'attendent déjà en parlant de la pluie ou du beau temps ou en refaisant le monde.



Quelques minutes plus tard une maman qui vient d'accompagner ses enfants à l'école s'arrête pour acheter son pain, une autre va faire de même. Mais déjà il est l'heure de repartir.

Monique FAURE.

## ADS - Autorisations du droit des sols

**D**epuis le 1er juillet, l'état n'instruit plus les dossiers d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme pour la commune.

Par l'intermédiaire de la communauté de communes «Billom St Dier, vallée du Jauron», la commune de Saint Julien de Coppel confie la mission au service instructeur

du «Grand Clermont» constitué pour répondre aux demandes d'autres communautés de communes.

Cette solution permet de mutualiser à grande échelle les compétences et ainsi de minimiser le coût. Toutefois ce n'est pas gratuit. C'est une dépense nouvelle, qu'il nous a fallu inscrire au budget 2015.

Dominique VAURIS.

## Syndicat du bois de l'Aumône - redevance incitative...évolution

**L**e principe de la Redevance Incitative et ses enjeux fondamentaux, que sont la réduction des déchets et la maîtrise des coûts ne seront pas remis en cause.

Compte tenu de la complexité des questions techniques du projet de Redevance Incitative, le Comité Syndical du 20 juin, réunissant les délégués élus des 132 communes du territoire, a pris la décision de fixer, pour tous les foyers du SBA, l'année de tarification à blanc à 2016 et l'année de mise en œuvre de la Redevance Incitative à 2017.

Dès le mois de septembre 2015, des réunions de travail seront alors proposées aux élus du territoire, Maires et Présidents de Communauté de Communes, pour réexa-

miner certaines modalités comme : le forfait des levées, le tarifs des levées supplémentaires, le plafonnement des factures pour les foyers qui auraient des difficultés à réduire leurs déchets...

- La production de déchets sera mesurée sur toute l'année 2016. Le SBA adressera, en 2016 à chaque foyer une facture à blanc, à titre informatif.
- En 2017, les usagers recevront une facture réelle, remplaçant alors la TEOM, qui sera supprimée de la taxe foncière.

André BELVERGE, délégué au SBA.

## Sivom de l'Albaret

**O**entend beaucoup de choses au sujet du SIVOM de L'Albaret. Ce syndicat à vocations multiples a été créé en 1974.

Il a pour compétences :

- l'exploitation et l'entretien des réseaux de distribution d'eau potable et d'assainissement déjà construits.
- l'entretien, la modernisation et la création de voiries.
- l'entretien, voire la construction de bâtiments.

Actuellement onze personnes sont employées dans ce syndicat pour servir les communes de Busséol, Mirefleurs, Saint Georges es Allier, Pérignat es Allier, La Roche Noire, Saint Maurice es Allier et Saint Julien de Coppel.

Le financement est assuré par une cotisation forfaitaire identique pour chaque commune, plus une cotisation proportionnelle au nombre d'habitants. Ensuite les tra-

vaux sont payés sans taxes ajoutées.

Depuis quelques années les communes confient moins de travail au SIVOM, soit par manque de financements, soit par le fait que chaque commune dispose maintenant de personnel technique.

Les statuts prévoient qu'en cas de déficit, ce sont les communes qui compensent financièrement. Ce fut le cas pour l'année 2014 qui fut une année déficitaire.

Nous avons donc prévu la compensation financière au budget primitif 2015.

Nous devons travailler à nous rapprocher, voire atteindre l'équilibre de fonctionnement. Nous explorons plusieurs pistes. Nous œuvrons actuellement à ce que chaque commune adhérente assure les commandes minimum que l'on peut attendre d'elle. Nous proposons les services du SIVOM à d'autres communes non adhérentes et nous avons mis en place un service de remplacement par prêt de personnel.

Dominique VAURIS.

## Abandon d'ordures et autres objets - décret 2015-337 du 25/03/2015

**C**e décret aggrave l'amende encourue en cas d'abandon de détritus sur la voie publique. Ces faits sont actuellement punis de l'amende de 150 € (2<sup>e</sup> classe). Ils seront désormais punis de l'amende de 450 € (3<sup>e</sup> classe).

Le décret maintient toutefois une amende de la 2<sup>e</sup> classe, en cas de non-respect de la réglementation en matière de collecte d'ordures, portant notamment sur les heures et jours de collecte ou le tri sélectif. La nouvelle

contravention de 3<sup>e</sup> classe pourra être constatée, par les agents de police municipale et/ou garde champêtre et pourra faire l'objet d'une amende forfaitaire de 68 € ou d'une amende forfaitaire majorée de 180 €.

Des avertissements permettront dans un premier temps, de sensibiliser la population mais pourront aller jusqu'à la contravention, si la situation se reproduit.

Ce décret sera évidemment mis en application par le garde-champêtre.

Myriam BLANZAT.

# LES INFOS DIVERSES



## Quel est le premier des gestes de bon sens entre citoyens pour garantir le bien-être de chacun ?

### Bruit

**Les travaux**, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tel que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) peuvent être effectués :

- du lundi au vendredi de 8h à 20h
- les samedis de 9h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h
- dans le cadre d'une activité professionnelle, interdiction entre 20h et 07h et les dimanches et jours fériés.

*Arrêtés préfectoraux concernant les nuisances sonores du 26 avril 1991 et 26 juillet 1997 (voir site commune).*

**Les bruits inutiles ou agressifs** de la vie quotidienne, provoqués par les comportements désinvoltes de personnes, directement (claquements de porte, cris, conversations à voix forte) ou par l'intermédiaire d'objets bruyants (TV, chaîne hi-fi, équipement de ventilation ou climatisation) ou d'animaux qu'ils possèdent, s'ils durent longtemps ou s'ils sont trop forts ou se répètent fréquemment sont interdits. Ils constituent une infraction et sont passibles d'une contravention de 3<sup>ème</sup> classe et de la confiscation du bien qui a servi à commettre l'infraction.

**Le tapage nocturne** (en principe entre 21h et 6h) sanctionné par la jurisprudence actuelle, concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique. Il a été jugé que le bruit devait être sanctionné même s'il n'avait troublé la tranquillité que d'une seule personne.

### Animaux

Il est interdit de laisser les chiens errer seuls et sans maître sur la voie publique, pour des raisons de sécurité et de respect des propriétés voisines. En cas de morsure ou autre accident, les propriétaires des chiens sont tenus pour responsables.

Les déjections canines qui jonchent les voies et espaces publics, par manque de civisme et désinvolture demeurent récurrentes. Les propriétaires de chiens doivent ramasser les déjections (se munir d'un sac à crottes).

La détention de chiens susceptibles d'être dangereux, classés en catégorie 1 (chiens d'attaques) ou catégorie 2 (chiens de garde et de défense) est soumise à une déclaration obligatoire en mairie.

Les chiens ne doivent pas troubler la tranquillité des voisins notamment par leurs aboiements. Des dispositions législatives et réglementaires permettent de réprimer ces abus engageant la responsabilité civile des propriétaires.

## Le civisme.... voici quelques règles à respecter.

### Obligations des riverains de ruisseaux et de fossés

Les riverains sont tenus à l'entretien des fossés et des ruisseaux qui bordent leur propriété.

### Bordures des propriétés (devants de portes)

Les propriétaires, locataires doivent tenir en état de propreté l'accotement qui longe sa maison ou propriété (balayage, désherbage, ramassage des feuilles, neige, verglas....).

### Brûlage à l'air libre

Le brûlage à l'air libre des ordures, des déchets du jardin est interdit. Pour vos déchets de jardin, pensez au composteur individuel. Si vous ne possédez pas de composteur, vous pouvez en commander au Syndicat du Bois de l'Aumône. La déchetterie à Montmorin reçoit aussi les végétaux.

### Obligation d'élagage

Les propriétaires procéderont à l'élagage des arbres dépassant sur la voie publique et entre riverains.

Cela évite :

- les problèmes de visibilité et de sécurité des usagers,
- les chutes d'arbres, de branches et l'usure par frottement des câbles le long des branches qui constituent une cause importante de dérangement sur le réseau téléphonique,
- les conséquences de coupure qui peuvent s'avérer graves en cas d'urgence, isolant notamment des personnes dépendantes.

En cas de manquement à l'élagage, le propriétaire engage sa responsabilité civile et est passible de 1 500 € d'amende par câble endommagé (art.1382 et suivants du code civil et art. L65 du Code des postes et communications électroniques).

### Plantations

Le code civil (art 671) impose une hauteur maximale de 2 m et un recul du pied de 50 cm minimum pour les plantations situées entre 2 propriétés privées, ou 2 m de la ligne séparative des deux propriétés pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 m.

Celui, sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes du voisin, peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

### Dépôt sauvage

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental relatif à l'élimination des déchets stipule :

«Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge d'ordures ménagères sont interdits.»

Myriam BLANZAT.

## Nuisibles

Tout au long de l'année, des habitants se succèdent auprès du secrétariat de mairie pour signaler la présence de surmulots (appelés communément «rats d'égout») dans leur jardin, compost, cave... Ces animaux nuisibles détruisent et «grignotent» tout sur leur passage et sont souvent vecteurs de maladies (comme la leptospirose : maladie infectieuse d'origine bactérienne). De surcroît, les rats prolifèrent à la vitesse grand «V», une femelle peut faire de 4 à 7 portées par an, pouvant ainsi donner naissance à une soixantaine de petits par an.

**Il faut savoir que la commune n'a pas le droit de porter atteinte à une espèce animale**, elle fait donc appel à une entreprise privée spécialisée et agréée pour la dératisa-

tion (au même titre que pour détruire un essaim, seuls les apiculteurs pour les abeilles ou les pompiers pour les guêpes et frelons sont habilités à la tâche).

Ainsi, une société de dératisation est sollicitée deux fois par an par la municipalité (au printemps et à l'automne) pour réaliser une opération de dératisation, à travers la commune, au sein des réseaux d'assainissement et réguler la population de ces rongeurs. Le principe consiste à déposer des appâts contenant du poison, pour éradiquer un maximum de spécimens.

### Vous êtes victime de rongeurs ?

Contactez directement une entreprise de dératisation spécialisée, elles sont nombreuses dans le département.

## Que faire contre la présence des rats ?



### Pas toujours nuisibles :

Les rats de ville jouent un rôle important dans le traitement des déchets humains. Sans eux, les égouts et canalisations seraient tout le temps bouchés, notamment dans les



grandes villes. À Paris, les rats dévorent ainsi près de 800 tonnes d'ordures par jour.

La société HDA, mandatée pour les travaux communaux de dératisation est intervenue sur le territoire communal, jeudi 02 juillet 2015. Chaque bouche d'égout a été visitée et un appât déposé, pour lutter contre la prolifération.

**A la suite, la campagne de dératisation s'étend pendant un mois durant. Elle s'achèvera le 02 août 2015.**

Les habitants sont invités à participer à l'effort de SALUBRITÉ PUBLIQUE de la municipalité, en disposant éventuellement dans leurs caves, remises, etc. des appâts appropriés.

Les résultats seront d'autant plus efficaces que les efforts individuels seront nombreux et bien coordonnés.

**Dans le cadre de cette opération, un stock de raticide est mis gracieusement à disposition de la population, au secrétariat de Mairie, aux horaires habituels d'ouvertures.**

Il est en effet indispensable, pour que cette campagne de dératisation donne les meilleurs résultats, que toute la population y apporte son concours effectif.

Pendant la campagne, il est recommandé de ne pas laisser errer les animaux : chiens, chats...

2 arrêtés ministériels classent des espèces animales nuisibles : le raton laveur, chien viverrin, vison d'Amérique, ragondin, rat musqué et Bernache du Canada nuisible sur tout le département pour une année et la fouine, la martre, le corbeau freux, la corneille noire, la pie bavarde, l'étourneau sansonnet sur l'ensemble du département et le renard sur une partie du département pour trois années. Plus de renseignements sur <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/la-reglementation-a2529.html>

Myriam BLANZAT.

Dernière minute

## Agence Postale Communale (APC),

Quels services vous propose votre Agence Postale Communale :

- l'envoi de vos courriers et colis ;
- l'achat de timbres (à l'unité, au carnet standard et de «beaux timbres»), d'enveloppes prêt-à-poster, d'emballages pour colis ;
- des services de réexpédition ou de garde de courrier ;
- des opérations financières de dépannage pour la banque postale (retraits et dépôts).



Accueil aux horaires d'ouverture de la mairie (voir dernière page de ce bulletin).

Les secrétaires de mairie



Des valeurs de citoyenneté, de justice sociale et de solidarité...  
c'est la Régie de territoire des deux rives

## Une structure au service de tous : collectivités, entreprises, particuliers

Elle se déploie sur un vaste territoire : les communautés de communes du secteur de Billom\Saint-Dier\Vallée du Jauron, et de Mur-ès-Allier, ainsi que les communes de Cournon et de Bort l'Étang.

**Bientôt dans votre assiette, des légumes produits de manière solidaire!**

**L'Atelier Chantier d'insertion maraîchage**  
Les paniers de légumes sont produits au cœur de votre territoire! L'activité maraîchage que nous avons mis en place se développe dans une logique de circuit court: de la terre à l'assiette! Et cela tout en respectant l'environnement (en cours de conversion Bio).  
Environ 3 hectares sont mis à notre disposition par les acteurs du territoire. 9 personnes en Contrat à Durée Déterminée d'insertion cultivent et récoltent les légumes.  
Avec ou les légumes arrivent directement dans vos paniers, ou au sein de collectivités comme la ville de Cournon ou l'hôpital de Billom.

**L'Entreprise d'insertion**  
L'Entreprise d'insertion (EI) développe des activités diverses permettant aux salariés de ce faire et de retrouver un parcours professionnel. 6 personnes sont actuellement en CDI en tant qu'opérateurs, accompagnés d'un embaumeur technique permettant un travail de qualité.  
L'EI se place dans une logique d'implication territoriale et d'équité face à ses différents clients:  
-Les particuliers  
-Les collectivités territoriales  
-Les établissements médico-sociaux  
-Les communes du territoire  
-Les bailleurs sociaux

**Multi-service**  
Entretien d'espaces verts

Notre structure est une association. Créée en novembre 2014, elle s'est donnée pour but le développement social et économique de notre territoire.

### La régie en 3 points c'est:

- Un accueil au cœur du territoire situé à Billom, avec un accès internet et de la documentation pour que chaque citoyen puisse rechercher une formation, une information sur la santé, le logement...
- Un Atelier Chantier d'Insertion dans le maraîchage employant 9 personnes en CDDI, centre de production de légumes.
- Une Entreprise d'Insertion avec 6 personnes en insertion qui réalisent des petits travaux du bâtiment, de l'entretien d'espaces verts et du nettoyage.

### Stimuler l'emploi

Cette régie a pour objectif de proposer des actions d'insertion (maraîchage, entreprise d'insertion, etc.), tout en les inscrivant dans un contexte plus global d'animation du territoire et dans une démarche de développement durable. Pour cela, un local est loué à Billom.

### TOUTE L'ANNÉE, LA RÉGIE VOUS EST OUVERTE

De 9h à 12h et de 13h30 à 17h, du lundi au vendredi

#### Quels services pouvez trouver?

- Un guichet d'information sur les actions mises en place.
- Un agent d'accueil à votre disposition
- Un accès internet pour faciliter vos démarches
- De la documentation sur l'emploi, la formation, la santé...
- Un espace détente pour vos recherches

Il est un lieu de vie, de réflexion, de travail, de formation, de rencontre, ouvert à tous et plus particulièrement aux habitants qui connaissent des difficultés pour retrouver un emploi, avec un permanent à disposition.

Des services sont ouverts à la population : offres d'emploi proposées dans le territoire,

ordinateur et accès à l'internet en libre-service (afin de rechercher les offres d'emploi, régler des problèmes administratifs, faire des recherches, etc.).

Des rencontres formalisées seront organisées avec les employeurs locaux, dont la forme reste à définir. Des informations relatives à la santé, au logement ou tout autre domaine de la vie quotidienne seront mises en place.

### Des bénévoles aussi

Des personnes ressources épaulent des salariés de la structure qui ont besoin d'une remise à niveau. D'autres, en complémentarité avec l'accompagnateur social et professionnel de la régie, soutiennent les salariés dans leur parcours d'insertion professionnelle.

Toutes ces actions s'organisent en partenariat avec l'environnement local (collectivités, associations).

Des bénévoles ont participé aux travaux du conseil d'administration, en compagnie d'élus communautaires et municipaux, des bailleurs sociaux présents sur le secteur concerné, et des partenaires de l'action.

Myriam BLANZAT.

## Tarifs Communaux

ECOLE		
Garderie et activités temps périscolaire (TAP), par présence		de 0,50 € à 0,90 €* de 3,10 € à 3,50 € de 0,80 € à 1,20 €* <i>* suivant le quotient familial</i>
Restaurant scolaire par repas		
Edude surveillée par les professeurs des écoles 16h15 à 17h15		
ASSAINISSEMENT		
Eaux usées - Consommation par m <sup>3</sup>		2,10 €
PAC (Participation à l'Assainissement Collectif)		800,00 €
TAXE D'AMENAGEMENT		
Taux commun		5%
SALLES COMMUNALES		
	<b>Habitants</b>	<b>Hors comm.</b>
Salle des fêtes	140,00 €	300,00 €
Salle des fêtes et cuisine	210,00 €	420,00 €
Maison des associations	80,00 €	
Espace Priestley	85,00 €	
CIMETIERES		
	<b>30 ans</b>	<b>50 ans</b>
Concession Simple	100,00 €	150,00 €
Concession Double	200,00 €	300,00 €
	<b>15 ans</b>	<b>30 ans</b>
Columbarium	300,00 €	500,00 €

Myriam BLANZAT.

## Bibliothèque municipale

Vous avez été très nombreux à venir redécouvrir l'espace bibliothèque : 40 inscriptions nouvelles... de 4 à 99 ans.

Ce qui vous a le plus étonné... le nombre d'ouvrages à votre disposition, et la variété du fonds.

Le coin pour les petits n'est pas sans déplaire non plus.... Voyez comme ils peuvent aimer les livres, les images, les albums...

Les nouvelles plages d'ouvertures semblent aussi vous en faciliter l'accès.

Les bénévoles de la bibliothèque ont proposé mercredi 18 février aux enfants de la commune la fabrication de masques de carnaval à la maison des Associations.

Cet après midi récréatif a remporté un beau succès : une cinquantaine d'enfants et une trentaine d'adultes ont répondu présents pour participer à cette animation encadrée par Brigitte JARRY, Marie-Christine VIGIER et Anne-Marie VAURIS.



Les enfants très inspirés ont fabriqué de jolis masques avec l'aide des adultes.

Après quelques photos et un copieux goûter offert par les parents et la commune, ce petit monde est reparti ravi avec leur création en souhaitant d'autres rencontres festives.

Anne-Marie VAURIS.



Contact bibliothèque 04 73 68 94 67

## Commission Voirie - les travaux

La commission voirie se réunit régulièrement pour faire le point sur les travaux à engager. Cette commission regroupe des élu(e)s et des personnes extérieures au conseil municipal.

Nous réalisons bien sûr les travaux en fonction de nos possibilités budgétaires. Dès ce mois de septembre nous allons entreprendre des travaux répartis sur la commune dont certains font l'objet d'une subvention parlementaire.

Courant juin nous avons réalisé une campagne « nids de poules » avec le SIVOM sur l'ensemble des villages de la commune. Benoît notre employé communal préposé aux espaces verts et voirie, a nettoyé les revers d'eau. Dans la foulée le SIVOM, sous la conduite d'Alain Croizet a curé les rejets au fossé de ces revers d'eau et créé des dégueuloir le long des chemins. Le SIVOM entreprend la campagne de fauchage en deux temps : l'entrée des bourgs dès maintenant, puis le reste en septembre.

Nous attirons l'attention de chacun à veiller à l'entretien des franchissements de fossés pour accéder à sa propriété. Souvent des branches s'accumulent en tête de buse et un petit nettoyage suffirait parfois à éviter de gros dégâts. Si vous envisagez de créer des passages busés, n'hésitez pas à utiliser des diamètres conséquents, 350 au minimum selon le débit du fossé. De même évitons de travailler les crêtes de talus. En effet sous l'effet des ravinements, les terres se déversent dans les fossés et les talus s'effondrent.

Dans le cadre de notre partenariat avec la carrière de Glaine, nous disposons de fourniture de matériaux. Si vous souhaitez réaliser des travaux d'amélioration de voirie, voire des travaux d'aménagement à des fins de stationnement, nous vous invitons à vous rapprocher du secrétariat de mairie. En effet nous vous délivrerons un « bon de livraison » qui vous permettra d'aller récupérer gratuitement des matériaux à la carrière. Nous précisons que ces matériaux ne sont pas destinés à être utilisés en propriété privée mais sur le domaine public exclusivement.

Les élu(e)s de la commission voirie.

## Commission Jeunesse

Début juin le terrain de tennis situé côté route a été transformé en terrain multisports.

Ce nouvel équipement dont vient de se doter la commune se veut être un lieu de rencontres et de convivialité où jeunes, ados, voire adultes peuvent venir y pratiquer à leur guise foot, basket et handball.

Cette nouvelle structure a reçu l'aval de l'organisme de contrôle, et répond aux exigences de sécurité définies par le décret 96-495 du code de la santé et du sport (article R322-19 à 26).

Montant de cet investissement : 3 840 euros, auxquels seront à comptabiliser les travaux d'installation réalisés en régie.

Toutefois les clubs et l'école pourront également profiter de la structure pour renforcer leurs activités sportives.



Lydia VANNUCCI.

## Commission école - Projet Educatif Territorial (PEDT)

La réforme des rythmes scolaires a été mise en place dans notre commune depuis la rentrée 2014.

Nous avons réorganisé les horaires de la garderie en vue d'offrir aux enfants des Temps d'Activité Périscolaires (TAP).

La commune a proposé l'étude surveillée dispensée par les professeurs des écoles. Cette activité a rencontré un vif succès et la satisfaction de tous les partenaires de l'école (parents, enfants, enseignants).

Pour la prochaine rentrée scolaire, avec la collaboration des enseignants, parents d'élèves et personnel communal, la commune maintient l'étude surveillée et diversifie les TAP dans d'autres secteurs d'activités :

- le mardi une activité lecture sera pilotée par l'équipe des bénévoles de la bibliothèque municipale ;
- le jeudi une activité musique sera prodiguée par le chef d'un groupe de musique celtique, Jocelyn : initiation musicale, découverte des instruments, rythme, pulsations, expression corporelle, ;
- le vendredi une activité jeux de sociétés sera menée par le personnel communal.

Ces activités seront prévues sur inscription.

Une réunion publique aura lieu le 31 août à 18h30 pour donner aux parents des informations précises.

Charline MONNET .

## Commission sécurité

### PROJET D'UN NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION à ST JULIEN DE COPPEL

La municipalité, consciente des problèmes de circulation dans le centre bourg de St Julien de Coppel a constitué un groupe de travail afin d'étudier et de mettre en place un nouveau plan de circulation pour notre village. Ce groupe de travail, sous la présidence de Mr VAURIS Dominique, composé des membres de la commission sécurité, de la commission voirie et d'intervenants extérieurs, a tenu une réunion en mairie le samedi matin 23 mai 2015.

Il a été évoqué les problèmes actuels de circulation dans le centre bourg qui ne feront que s'accroître avec le nouveau groupe scolaire.

Il faudra notamment réfléchir au problème de circulation du bus scolaire et de la sécurité aux abords de l'école. De plus, il nous faudra revoir les sens de circulation au niveau de la rue du 16 décembre (lotissement), du pont de Gauthier ainsi que pour le projet de lieu de vie en centre bourg avec les aménagements sur la place publique, les difficultés de stationnements et la sécurité des piétons.

En parallèle, un plan de circulation est également à l'étude pour le bourg de Contournat.

Quelques pistes commencent à voir le jour et une **réunion publique** aura lieu prochainement afin d'échanger sur ce nouveau plan de circulation avec les Coppelloises et Coppellois.

J. François BOIRIE, rapporteur

## CCAS – Centre Communal d'Action Sociale

### Conférence-débat «Manger-bon» et marché local

Samedi 03 octobre en fin d'après-midi, Monsieur Gilles LESBRE, animera un débat autour du «Manger-bon» Cette séance se tiendra à nouveau à la Maison des associations.

Pour étoffer cette intervention, un petit marché sera organisé, les contacts sont en cours.

### Permanences

Les prochaines permanences du CCAS, sont programmées samedi 10 octobre de 10h à 12h et samedi 19 décembre 10h à 12h.

### Canicule.... elle est levée...

### mais des mesures particulières et un appel à la vigilance est lancé...

Alors que la France traverse un épisode de forte chaleur, nous vous rappelons que la plateforme téléphonique «Canicule info service» est accessible au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe du lundi au samedi de 8 heures à 20 heures).

Ce qu'il faut savoir en cas de canicule :

- protéger son habitation avant et pendant la vague de chaleur (isolation thermique des murs, volets extérieurs et stores utilisables, ventilateurs et climatiseurs en état, pains de glace et sacs de glaçons à proximité...),
- se protéger (ports d'habits amples, légers et clairs, utilisation de ventilateurs et de brumisateurs, prise répétée de douches fraîches, repos pendant les heures les plus chaudes, hydratation régulière, fruits et légumes crus de préférence, activité physique limitée...).

Des préconisations qui concernent surtout les per-

sonnes "fragiles", comme les personnes âgées, les personnes malades et/ou atteintes d'un handicap ainsi que les nourrissons.

Déshydratation, insolation, coup de chaleur... détail de tous les signaux d'alerte à connaître (bouffées de sueur, fatigue, crampes, maux de tête, soif intense...).

Et si besoin, les numéros d'urgence à contacter :

- le 15 (Samu),
- le 18 (Pompiers),
- le 112 (numéro d'urgence unique européen).

**À noter** que le plan canicule comporte quatre niveaux :

- niveau 1 (vigilance verte) - «veille saisonnière» activée du 1er juin au 31 août,
- niveau 2 (vigilance jaune) - «avertissement chaleur», en cas de probabilité importante de passage en vigilance orange dans les jours qui suivent,

.../...

# COMMISSIONS COMMUNALES

- niveau 3 (vigilance orange) - «alerte canicule», déclenché par les préfets de département, en lien avec les Agences régionales de santé (ARS),
- niveau 4 (vigilance rouge) - «mobilisation maximale».

Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme avait activé du 30 juin au 8 juillet 2015, le niveau d'alerte 3. Le niveau d'alerte 1 revenu, il précise toutefois le maintien de mesures adaptées, dans les établissements de santé. Enfin, il fait appel à la vigilance de tous pour lutter contre les incendies. Plus de 40 départs de feux ont été comptabilisés, depuis le 30 juin dans le département. Une grande partie de ces incendies sont d'origine humaine. La levée du niveau 3 de l'alerte n'influe pas sur le déficit en eau, et la sécheresse des végétaux, qui constituent des facteurs aggravants dans les départs de feux. La mobilisation de tous reste donc nécessaire pour limiter les risques d'incendies : ne pas fumer ou faire de barbecue dans les bois, ne pas jeter de cigarettes. En cas

d'incendie, il est recommandé de s'éloigner de la zone et de donner l'alerte rapidement en composant le 18.

## Pensez à vous inscrire sur le registre personnes isolées et fragiles...

Tout Coppellois désirant s'inscrire ou inscrire un de ses proches sur ce registre, peut s'adresser au CCAS afin de compléter une fiche de renseignements (noms, coordonnées, personne à prévenir en cas d'urgence...). La demande d'inscription fondée sur le volontariat est une démarche de prévention et de solidarité citoyenne. Ces données confidentielles sont conservées, mises à jour par la commune et tenues à la disposition du Préfet en cas de mise en œuvre d'un plan d'alerte ou d'urgence, notamment canicule.

Ce registre confidentiel peut être utilisé par les autorités compétentes en cas de déclenchement de plans de protection civile à l'occasion de risques exceptionnels.

Myriam BLANZAT.

## Commission transport

Une étude déplacement sur le secteur de Billom, financée par Le Grand Clermont, le Conseil Régional et le Conseil Départemental, a été présentée par le cabinet TTK, lors de la réunion publique du mardi 05 mai dernier, à la mairie de Billom.

Cette étude va nécessiter un travail jusqu'au 15 septembre.

A l'issue de ce délai, une nouvelle réunion publique sera organisée pour présenter les différentes hypothèses permettant de prendre en compte l'évolution des besoins de transports sur le secteur de Billom.

Un nouveau questionnaire a été mis en ligne auquel vous pouvez répondre directement sous l'adresse suivante :

[https://docs.google.com/forms/d/1z8m7ZuDFjRY9TII9efcwpu1\\_6Uqz0Niz2-q7G0d5TBk/formResponse](https://docs.google.com/forms/d/1z8m7ZuDFjRY9TII9efcwpu1_6Uqz0Niz2-q7G0d5TBk/formResponse)

Votre participation sera déterminante pour la poursuite de cette action commune pour des transports collectifs qui préservent notre environnement et notre sécurité, développent la qualité de nos déplacements mais aussi améliorent notre pouvoir d'achat (cartes de transport).

N'hésitez pas à populariser cette information auprès de vos contacts. En vous remerciant par avance de votre participation.

La commission transport.

## Commission Loisirs-Associations

La commission s'est réunie plusieurs fois pour organiser la journée du 28 juin 2015, placée sous le signe de la culture... Il s'agissait de recevoir l'association Chœurs et Cultures de Chamalières qui a donné son concert de chants chorals de clôture d'année (voir page 16). Les artistes de ce groupe souhaitaient exposer des travaux de peintures, de reliures, de sculptures sur bois, de maquettes, de l'histoire de la Gaulle, d'un organiste, etc...

Aussi, pour créer et ouvrir cette journée sur un échange au sens large, plusieurs artistes de la commune se sont associés à cette journée : les peintres du club de peinture de Saint Julien, Daniel DEBOST qui a présenté des œuvres photographiques, Emmanuelle TOULOUSE et ses ouvrages en lave émaillée, les sculptures en fer de Sébastien RUIZ et les romans de notre écrivaine, Nicole ANDRIEUX, une personne du club de couture de Saint-

Julien a présenté un magnifique sac à dos.

D'autres réunions se sont tenues pour rencontrer les membres du nouveau comité des fêtes, afin de traiter de l'organisation de la fête de Saint-Julien le 29 août 2015. Cette jeune association s'est investie de façon remarquable pour proposer une après-midi et une soirée festives, jusqu'à tard dans la soirée.... Il y en aura pour tous... jeux, spectacles, musique, restauration, boissons, ...des petits aux grands, chacun y trouvera son compte...

Aussi, des conseils leurs ont été prodigués et les points administratifs inhérents à l'organisation, détaillés et précisés.

Les conscrits feront leur retour samedi pour la fête de St-Julien et dimanche, ils proposeront un thé dansant  
....Il ne manque plus que vous.....

Myriam BLANZAT.

## Commission personnel - Connaissez-vous les employés communaux ?



Anne OURLIAC

### Service administratif

2 secrétaires de mairie et agents de l'agence postale communale



Audrey MIROL

Secrétaire de mairie en milieu rural, un métier aux multiples facettes, un métier dont la dénomination repose étymologiquement sur la notion de secret.

Un métier historiquement ancré dans le monde administratif rural.

Un métier qui a su et dû s'adapter à la complexité des procédures administratives et qui recouvre aujourd'hui des missions multiples (les finances, la rédaction des actes adminis-

tratifs, l'urbanisme, la gestion funéraire, les élections, l'accueil du public, les ressources humaines, le montage des dossiers et l'animation des réseaux...).

Un métier très diversifié qui demande de nombreuses qualités professionnelles et humaines : polyvalence, rigueur et autonomie sont le socle de ses qualités. Discrétion, diplomatie, réactivité, prise d'initiative et sens de l'accueil n'en sont pas moins indispensables.

Nos adjoints techniques effectuent seuls, l'enchaînement des travaux nécessaires à l'entretien et la maintenance des surfaces et locaux du patrimoine de la collectivité, de l'école, de la station d'épuration.

Ils exécutent les activités liées à l'entretien et à la valorisation des espaces verts. Ils entretiennent au premier niveau la voirie communale et sont en relation directe avec la

population. Ils organisent leurs activités en fonction des objectifs définis, des priorités et des contraintes de temps particulières, en partenariat et sous le contrôle des élus. Ils sont chargés d'appliquer les règles de sécurité au travail, ainsi qu'avec les administrés. Ils réalisent l'entretien courant des matériels et engins. Ils effectuent la manutention de matériels lors d'animations locales.

### Service technique

2 adjoints techniques



Philippe PETIT



Benoit QUINIOU

### Autour de l'école, cantine-garderie et à l'école



Anaïs GALLINAS  
Emploi aidé

En binôme avec une ATSEM, elle intervient pour l'aide et la surveillance au restaurant scolaire et à la garderie périscolaire.

Elle pratique en qualité «d'ATSEM» dans la classe d'un enseignant et sous sa responsabilité 4h30 par semaine .

Des tâches d'entretien de bâtiment lui sont aussi confiées.

Stéphanie MIGNEAU DOROT  
et Fatima BELAGRA

Adjoint technique & emploi aidé



Les nombreuses tâches consistent notamment à planifier les repas, à les préparer dans le respect des règles d'hygiène de la restauration collective, de participer à l'accompagnement des enfants pendant le déjeuner et à l'entretien des locaux.



Danielle LEMAGNE

Adjoint technique

Polyvalence et remplacement... elle contrôle et surveille l'accès à l'école, renforce le service de garderie scolaire et du restaurant scolaire, entretient les bâtiments et gère la location de la maison des associations.

Le garde champêtre intervient principalement en matière de police rurale. Il exécute, sous l'autorité du maire, des missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de tranquillité, de sécurité et de salubrité publiques. Pêche, chasse, protection de l'environnement, détérioration du domaine public, conflit de voisinage, sorties d'école... ses domaines d'intervention sont vastes.



Stéphanie PARISSIER & Renée MAROTTE

ATSEM - Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles

Leurs trois fonctions principales sont : la fonction éducative (soin et aide aux enfants pendant le temps scolaire), la fonction d'aide pédagogique (sous la responsabilité de l'enseignant, aide matérielle pour les activités pédagogiques), la fonction d'entretien du matériel (responsabilité de la propreté et de l'entretien de la classe). En complément de cette principale tâche, elles aident et surveillent le restaurant scolaire, la sieste des enfants et la garderie périscolaire.



### La surveillance

Garde Champêtre

Bertrand CHEBANCE



## Commission Finances Budgets

### 2014 - Comptes Administratifs, situations au 31/12/2014

Section		Commune	Assainissement	CCAS
Investissement	Recettes 2014	226 398 €	79 322 €	1 000 €
	Dépenses 2014	154 566 €	74 966 €	1 000 €
	<b>Résultat 2014</b>	<b>71 833 €</b>	<b>4 356 €</b>	<b>- €</b>
	Report 2013	60 332 €	- 576 €	- €
	<b>Résultat cumulé au 31/12/2014</b>	<b>132 165 €</b>	<b>3 780 €</b>	<b>- €</b>
Fonctionnement	Recettes 2014	799 245 €	128 231 €	5 968 €
	Dépenses 2014	683 665 €	110 742 €	4 003 €
	<b>Résultat 2014</b>	<b>115 581 €</b>	<b>17 489 €</b>	<b>1 964 €</b>
	Report 2013	145 459 €	46 009 €	1 107 €
	<b>Résultat cumulé au 31/12/2014</b>	<b>261 040 €</b>	<b>63 498 €</b>	<b>3 071 €</b>
<b>Résultats Globaux Excédentaires au 31/12/2014</b>		<b>393 205 €</b>	<b>67 278 €</b>	<b>3 071 €</b>

Ce document constitue la photographie de toutes les écritures en section d'investissement et de fonctionnement sur l'ensemble de l'année 2014. Il est toutefois important de noter que la marge d'autofinancement dégagée à l'issue de l'exercice est de 261 040 € (soit une augmentation de 12 581 € par rapport à 2013, qui représente 5,06%).

### 2015 - Taxes, Budgets prévisionnels et évolution

Taxes Locales	Année 2014					Année 2015			Variat <sup>o</sup> 2015/2014
	Taux	Bases d'imposition prévisionnelles	Produit fiscal budgété	Bases d'imposition effectives	Produit fiscal réel	Taux	Bases d'imposition prévisionnelles	Produit fiscal budgété	Taux
Taxe Habitation	12,50%	1 146 419 €	143 302 €	1 165 836 €	145 730 €	13,13%	1 198 000 €	157 297 €	0,63%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	15,60%	681 042 €	106 243 €	700 152 €	109 224 €	16,38%	718 100 €	117 625 €	0,78%
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	85,80%	62 549 €	53 667 €	63 200 €	54 226 €	90,09%	63 800 €	57 477 €	4,29%
<b>TOTAUX</b>		<b>1 890 010 €</b>	<b>303 212 €</b>	<b>1 929 188 €</b>	<b>309 179 €</b>		<b>1 979 900 €</b>	<b>332 400 €</b>	<b>5,70%</b>

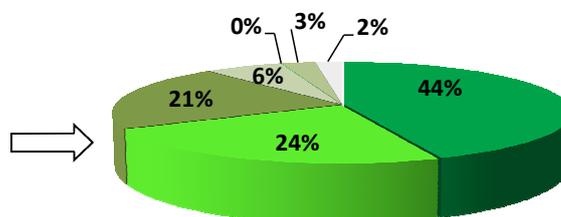
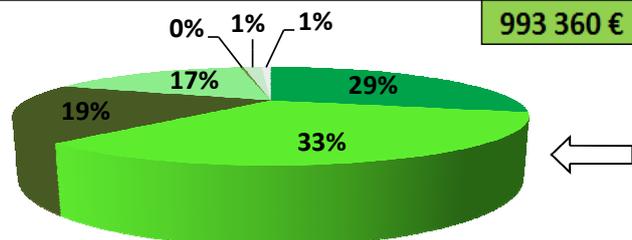
Les bases d'imposition effectives et prévisionnelles sont définies et transmises par les services fiscaux ; les taux d'impositions communaux sont fixés par le Conseil Municipal.

#### Taxes Communautaires\* (Billom Saint-Dier Vallée du Jauron)

*vote de l'assemblée communautaire du 30/03/2015	Taux 2014	Taux 2015
Taxe Habitation	8,64%	8,87%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	0,325%	0,334%
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	5,37%	5,51%
Contribution Foncière des Entreprises	26,44%	26,44%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	15,645%	16,27%

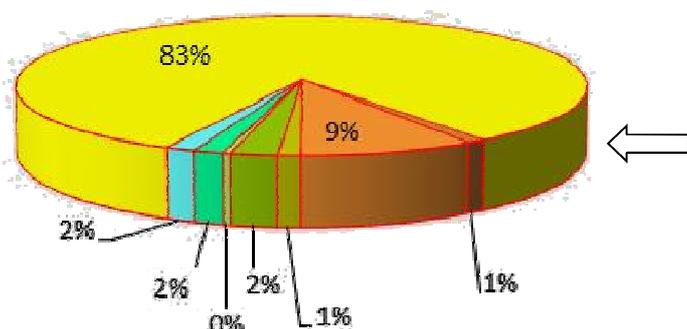
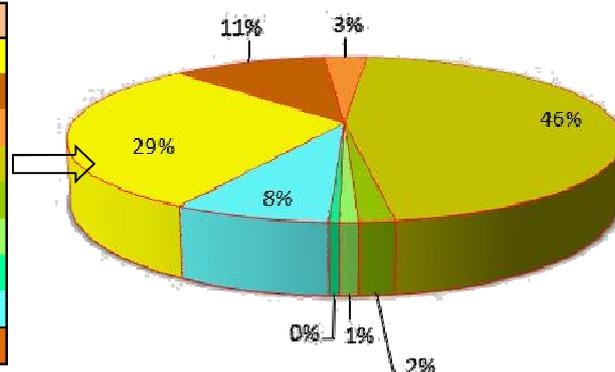
Les taux d'impositions des trois taxes locales ont fait l'objet du vote d'augmentations (voir ci-dessus) pour faire face à l'investissement conséquent d'extension du groupe scolaire et aux baisses de dotations à recevoir de l'état (-3,74%), et surtout ne pas mettre en péril l'état des finances communales.

Budget général - recettes de fonctionnement	Montant
Excédent 2014 (21%)	209 540 €
Atténuation de charges (0%)	1 000 €
Opérations transfert (travaux en Régie) (3%)	26 900 €
Produits des Services du Domaine (6%)	63 400 €
Impôts et taxes (44%)	436 874 €
Dotations et Participations (24%)	233 646 €
Autres produits (2%)	22 000 €
	<b>993 360 €</b>



Budget général - dépenses de fonctionnement	Montant
Charges à caractère général (33%)	325 874 €
Charges de Personnel (29%)	287 120 €
Virement à la section d'Investissement (19%)	187 795 €
Charges Financières et exceptionnelles (0%)	2 727 €
Opérations d'ordre (amortissements) (1%)	15 646 €
Dépenses imprévues (1%)	7 596 €
Autres charges de gestion courante (17%)	166 601 €
	<b>993 360 €</b>

Budget général - recettes d'investissement	Montant
Subventions (29%)	511 858 €
Virement section Fonctionnement (11%)	187 795 €
Excédent de Fonctionnement affecté (3%)	51 500 €
Emprunt (46%)	800 000 €
Fonds de compensation de TVA (2%)	30 000 €
Opérations de transfert (amortissements) (1%)	15 646 €
Résultat d'investissement 2014 reporté (8%)	132 165 €
Taxe Aménagement et autres (0%)	8 900 €
<b>Total</b>	<b>1 737 864 €</b>



Budget général - dépenses d'investissement	Montant
Travaux extension école (83%)	1 440 809 €
Opérations financières (emprunts & caut°) (1%)	17 054 €
Travaux de voirie et signalisation routière (9%)	157 460 €
Aménagement en Régie (2%)	26 900 €
Travaux Divers Batiments & terrains (1%)	19 986 €
Eclairage public (2%)	41 949 €
Mises aux normes électrique & gaz (0%)	6 929 €
Droits informatiques, licence 4, Etudes (2%)	26 778 €
<b>Total</b>	<b>1 737 864 €</b>

## Evolution des budgets prévisionnels de 2010 à 2015

Section	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation (%) 2015/2014
Fonctionnement	826 509 €	876 443 €	977 703 €	888 661 €	905 915 €	993 360 €	9,65%
Investissement	536 802 €	406 966 €	842 855 €	1 330 508 €	1 684 093 €	1 737 868 €	3,19%
<b>Total</b>	<b>1 363 311 €</b>	<b>1 283 409 €</b>	<b>1 820 558 €</b>	<b>2 219 169 €</b>	<b>2 590 008 €</b>	<b>2 731 227 €</b>	<b>5,452%</b>

## Assainissement

Budget assainissement - recettes investissement		Budget assainissement - dépenses investissement	
Excédent 2014	3 780 €	Installations matériel, outillage	- €
Fctva	15 500 €	Matériel spécifique d'exploitation	8 500 €
Amortissements	64 316 €	Frais d'études	17 000 €
Excédent de fonct. Capitalisé	820 €	Remboursement emprunt	52 885 €
Virement du fonctionne.	15 676 €	Subvention d'équipement	21 708 €
<b>Total prévisionnel 2015</b>	<b>100 093 €</b>	<b>Total prévisionnel 2015</b>	<b>100 093 €</b>
Budget assainissement - recettes fonctionnement		Budget assainissement - dépenses fonctionnement	
Excédent 2014	62 678 €	Eau et électricité	9 500 €
Subvention de la commune	50 000 €	Entretien et Réparations	28 234 €
Redevances Usagers	44 000 €	Rémunérations intermédiaires	17 000 €
Quote part sub. Invest.	21 708 €	Dépenses imprévues	3 000 €
		Frais divers et dép.imprévues	2 550 €
		Dotations aux Amortissements	64 316 €
		Intérêts	38 109 €
		Virement en section d'investissement	15 676 €
<b>Total prévisionnel 2015</b>	<b>178 386 €</b>	<b>Total prévisionnel 2015</b>	<b>178 386 €</b>

Myriam BLANZAT.

# LES ASSOCIATIONS

## Comité des fêtes

## Événement du 29 août 2015 sur saint julien de coppel.

Le comité des fêtes organise des festivités qui se dérouleront tout le long de cette journée avec de nombreuses activités.

Nous vous proposons :

- un baby-foot humain pour adultes et enfants avec des lots à gagner.
- atelier surprise pour enfants - ambiance musicale assurée
- à partir de 19h un méchoui et un cochon à la broche seront au rendez-vous
- à 23h, un feu d'artifice jaillira sur le stade de Saint Julien de Coppel.

Et plein de surprises encore...

Venez nombreux participer aux animations ...

Suivre les actualités sur facebook "comité des fêtes de saint julien de coppel"

Réservation au 06 58 26 72 20 à partir du 15 juillet jusqu'au 15 août.

Les bulletins d'inscriptions au repas seront disposés à l'accueil du secrétariat de mairie.

Janice PARVEDY, rapporteur.



## Association Saint-Julien Environnement

Soyons Vigilants...

### Epannage des boues de la station des trois rivières.

15000 tonnes de boues dont une partie épanchée sur 210 hectares de la commune.

Attentifs aux problèmes liés à l'environnement, vous pouvez nous joindre et même nous rejoindre.....pour préserver ensemble notre cadre de vie au sein de notre commune.

Une lettre listant nos mobilisations est encartée dans le présent bulletin.

Votre avis nous intéresse : un coupon-réponse est à nous retourner !

Conseil d'administration de 12 membres.

111 familles adhérentes.

Association Saint-Julien Environnement - Lieu dit St CIRGUES - 63160 Saint Julien de COPPEL  
[associationSJE63160@hotmail.com](mailto:associationSJE63160@hotmail.com)

## Notre Dame de Roche - 153<sup>ème</sup> pèlerinage

**D**imanche 31 mai, plus de 70 personnes se sont rassemblées.

Le père Monier et le père Gibert ont célébré la messe des familles, dans ce cadre magnifique de Roche. Après la messe, les pèlerins ont accompagné la vierge romane jusqu'à la chapelle.

Autour du verre de l'amitié, les discussions allaient bon train.



Myriam BLANZAT.

## Comité de jumelage Franco-Luxembourgeois

L'année 2014 ; Nous avons fêté le 10<sup>ème</sup> anniversaire et renouvelé la chartre de jumelage, en juin nous avons effectué un voyage à Frisange, pour la fête nationale Luxembourgeoise et le 14 juillet nous avons reçu nos amis de Frisange à Saint Julien de Coppel.

Si vous désirez nous rejoindre au comité, vous serez les bienvenus.

Contacts – René ESCOT au 04 73 68 35 94 ou Isabelle MERINO au 04 73 68 37 19

Deux belles fêtes pleines de souvenirs et d'émotion.

Notre LOTO du 18 janvier 2015 a été un succès.

René ESCOT, rapporteur.

## Gym de Saint-Julien-de-Coppel (UFOLEP)

"La saison 2014/2015 est sur le point de se terminer pour les adhérents du club Ufolep. L'année a été bien remplie avec des séances de gym tonique mais aussi, de l'aquagym, de la marche nordique, des raquettes, de la zumba, du step, de la randonnée, du bowling et enfin participation à la Clermontoise de plusieurs adhérents proposées par notre animatrice Céline.

La rentrée prochaine se fera le mercredi 9 septembre à 20h30 avec les inscriptions à la salle des fêtes de St Julien.

Se munir d'un certificat médical, d'une photo, de bonnes baskets et d'une petite bouteille d'eau. Le matériel est fourni par le club. Une séance est offerte à tout futur adhérent pour s'initier à la gymnastique tonique d'entretien. Dans cette attente bonnes vacances à tous et à toutes"

Michelle BELVERGE.



## Chœurs et Cultures, pour vous à l'église de Saint-Julien dimanche 28 juin

Dimanche 28 juin à 17h30, l'association Chœurs et Cultures de Chama-lières a donné son concert de fin d'année dans l'église de Saint-Julien.

CHŒURS & CULTURES



A cette occasion quelques choristes qui ont d'autre corde à leur arc, rejoints par certains de nos artistes locaux ont exposé leurs œuvres à partir de 10h à la salle des fêtes.

Tout au long de la journée nous nous sommes retrouvé avec des peintres, un sculpteur sur bois, un sculpteur sur métal, une écrivaine mais aussi des émaux sur lave, des maquettes, un panneau sur l'histoire de la Gaule, de la reliure.

Monique FAURE.

Les chœurs Cantadona et Jubilate se sont produits sur les répertoires de Gabriel Fauré, Jules Massenet, Léo David, Mendelssohn.... ainsi la poésie s'est alliée à la musique.

Ce répertoire choisi a ravi les mélomanes attentifs aux compositions interprétées par cette chorale.

Myriam BLANZAT.



## Association Télédome



L'association télédome tiendra son assemblée générale le vendredi 25 septembre 2015 à 20h30, suivie de la préparation de la journée téléthon du 5 décembre.

Dominique SERRE, Président, 06 84 94 46 59

## Gymnastique volontaire



Le samedi 6 juin a eu lieu le repas de clôture du club de Gym Volontaire de Saint Julien de Coppel, 28 personnes (membres et conjoints) étaient réunies autour d'un excellent menu, après une petite marche « apéritive ».

Le club compte 35 membres et est organisé en deux sections, qui fonctionnent le jeudi de 9h à 10h30 (Adultes à la salle des fêtes) et de 10h30 à 11h30 (Séniors à la maison des associations), de septembre à juin.

Notre agréable animatrice, Cathy, a suivi de nombreux stages et s'adapte à toutes les catégories de demandes dans le domaine du bien-être et de la santé (renforcement, gainage, abdo, fessier...). Elle a été également formée pour répondre aux besoins des personnes ayant des problèmes particuliers (Cardio, diabète, cancer, ...).



Les cours reprendront le 1<sup>er</sup> jeudi de septembre dès 9h.

2 séances de découverte sont offertes à toutes personnes désirant découvrir nos activités.

Vous pouvez prendre contact avec Dany et Bernard Rochaud à Roche au 04-73-68-32-95.

Nous souhaitons à tous d'excellentes vacances et nous vous retrouverons le jeudi 3 septembre, en forme !!!!

Liliane AVIT.

## Club de foot - FC St-Julien

La saison 2014- 2015 se termine sur un bilan positif pour l'équipe 1 qui finit quatrième sur une poule de 10 et l'équipe 2 termine dixième sur une poule de 12.

Toute personne intéressée pour intégrer le club peut me contacter au 06 33 47 21 59.

Ce qu'il faut retenir également de cette saison, ce sont les moments festifs qui ont permis au club d'évoluer dans une ambiance conviviale et de partage.

La présidente, Nadine CÉDARO.

## Comité de jumelage Les St-Ju'liens

### WEEK-END DES 25 ANS DES «ST JU "LIENS"»

**L**e week-end du 14 au 17 mai 2015, quarante-trois Vendéens en bus et 7 courageux motards sont venus fêter avec nous les 25 ans d'entente entre nos deux communes. Nous les avons reçus, le jeudi vers 17 h avec un pot d'accueil, quelques discours de Monsieur le Maire, Dominique VAURIS et de la Présidente Geneviève ROUSSAT, une distribution de casquettes bleues à l'effigie du logo des «St Ju'Liens» et un petit cadeau de bienvenue aux nouveaux. Puis chacun part dans les familles d'accueil pour dîner et passer une agréable soirée.

Vendredi matin 9 h nous voilà en route, par un temps maussade pour visiter notre belle région. Arrêt sous une pluie battante à la cascade de Saillant puis visite de la fontaine pétrifiante de St Nectaire. Pique-nique prévu au lac Chambon et vu le temps « magnifiquement pluvieux », nous avons apprécié la salle qui nous a été gracieusement offerte pour se restaurer au sec. Ensuite direction le lac Pavin en passant par la vallée de Chaudesfour. Le temps s'est éclairci et nos amis ont apprécié nos beaux paysages. Enfin le lac Pavin sous la pluie, puis visite d'une heure dans Besse avec quelques énigmes à trouver, bravo chaque participant a bien joué le jeu. Et pour terminer cette journée un petit passage à la ferme pour découvrir la fabrication du St Nectaire et sa dégustation. Tout le monde est reparti avec un petit morceau d'Auvergne dans son sac. Bonjour les odeurs dans le bus !

Retour dans les familles pour une nuit bien méritée. Samedi, matinée libre pour certains puis concertation pour les élus. 12 h 30 tout le monde se retrouve pour déguster un repas Auvergnat et découvrir les animations qui ont bien fait rire l'assemblée. Puis des équipes se forment pour participer aux jeux tel que : course du garçon de

café, tir aux but, quilles, fer à cheval, grenouille, afin de remettre en jeu le trophée gagné, pour les 20 ans à St Julien des Landes et tout cela sous un timide soleil.

Pour clôturer la soirée un apéritif dînatoire suivi du gâteau d'anniversaire, sans oublier le cadeau offert par St Julien des Landes à notre commune, une magnifique



maquette du voilier La Belle Poule, exposée à la salle des mariages. Et tout le monde chante et danse jusque tard dans la nuit. Et voici déjà dimanche matin l'heure des au revoir le bus prend la route du retour et nous pensons déjà au prochain échange de 2016. Mais ce sera à nous de prendre la route. Nous comptons sur vous pour participer à cet échange.

Le comité de jumelage remercie la mairie ainsi que toutes les personnes qui ont pris part à la réussite de ce beau week-end.  
Geneviève ROUSSAT.



# ETAT-CIVIL 2015



## Naissances

Mathias VERNAY, le 02 mars (Gauthier)  
Lyanna PEIXOTO, le 13 mars (Contournat)  
Mélissa CHOVET, le 22 avril (Le Cerfeuil)  
Elias BENDIB, le 22 avril 2015 (Contournat)  
Ambre TOULOUSE, le 07 juillet 2015 (La Boissière)

## Mariages

Mireille BULIDON et Jean RIBOULET, le 08 avril (Pointilloux)  
Nelly BEL LATROUSSE et Ian BOFFELLI, le 20 juin (Jallat)  
Cécile JEOFFRE et Jérémy CHARBONNEL, le 04 juillet (Coppel)  
Aurore GIAT et Mathieu HONOT, le 18 juillet (Les Tournesols)  
Charlotte PATRICO et Christophe POUGHEON, le 18 juillet (Gauthier)

## Décès

Mauricette ROCHE (GONARD), le 05 juin (Layras)



## RENDEZ-VOUS ET MANIFESTATIONS

### juillet

mardi 14 Cérémonie au monument aux Morts 11 h - Fête Nationale

### août

samedi 29 sur le Breuil, terrain foot, salle des fêtes, aire de jeux, terrain de pétanque Fête patronale de Saint-Julien (nombreuses animations organisées par le comité des fêtes, repas champêtre, défilé-lampions, feu d'artifice, concert) de 10h à 24h) et concours de pétanque à 14h30 «Challenge Pampo»

dimanche 30 salle des fêtes Thé dansant organisé par les conscrits

lundi 31 salle des fêtes Réunion publique de rentrée scolaire 18h30

### septembre

samedi 12 Voyage Sous les Marronniers

dimanche 13 Rallye motards Les Casques coppellois

### octobre

samedi 3 maison des associations conférence thème "manger-bon" à 16 h

dimanche 25 espace C.Priestley Jeux Sous Les Marronniers 14 h 30 à 18 h

### novembre

mercredi 11 Cérémonie au monument aux Morts 11h - Armistice de 1918

samedi 14 espace C.Priestley Soirée châtaignes 20h30 (adhérents)

dimanche 15 salle des fêtes Loto des pompiers

dimanche 22 salle des fêtes Loto de l'Amicale Laïque

samedi 28 espace C.Priestley Jeux Les Marronniers 20 h 23 h

### décembre

samedi 5 salle des fêtes, maison asso Téléthon

dimanche 13 salle des fêtes Repas des Aînés

dimanche 13 espace C.Priestley Jeux Les Marronniers 14h30 18h

lundi 14 salle des fêtes Don du sang 16h30 à 19h30

mercredi 16 Cérémonie au monument aux Morts 10h - Anniversaire rafle du 16/12/1943

## ACCUEIL MAIRIE - AGENCE POSTALE

Anne ou Audrey, vous accueillent :

lundi de 9h/12h - mercredi de 9h/11h - jeudi 9h/12h et 14h/16h - vendredi de 9h/12 h - samedi de 10h/12h  
Téléphone 04 73 68 42 81 Email [mairie.stjuliendecoppel@wanadoo.fr](mailto:mairie.stjuliendecoppel@wanadoo.fr) [www.saintjuliendecoppel.fr](http://www.saintjuliendecoppel.fr)